

Procès-verbal du Conseil Municipal du 27/03/2018
REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE RIBEAUVILLE

Noms – Prénoms	Signatures
CHRIST Jean – Louis	
ERBLAND Louis	
STOQUERT Mauricette	
PFEIFFER Joseph	
BRECHBUHLER – HELLER Claire	
WIECZERZAK Georges	
ZUCCOLIN – FREYMUTH Anne – Sophie	
GRIMBICHLER Louis	XXX
SCHWACH Elisabeth	
FUCHS Henry	
BALTENWECK Yves	XXX
MOMCILOV Suzanne	
THUET Pierre Yves	
WEISSBART Christine	
FLEIG Raoul	
MOSER Emmanuelle	XXX
CHAPOTIN Agathe	
PFISTER Catherine	
UFFLER – GOLIOT Stéphanie	
KEMAYOU- WANDJI Erick	XXX
OEHLER Gilles	XXX
WILHELM Benjamin	XXX
DEVECI Eren	
KIENLEN Anne-Sophie	XXX
ERMEL Loïc	
BULLE Hélène	XXX

Etaient absents excusés avec procuration de vote:

- Mme Emmanuelle MOSER qui donne procuration à Mme Mauricette STOQUERT
- M. Erick KEMAYOU – WANDJI qui donne procuration à M. Loïc ERMEL
- Mme Hélène BULLE qui donne procuration à Mme Anne-Sophie ZUCCOLIN

Etaient absents:

- M. Louis GRIMBICHLER
- M. Yves BALTENWECK
- M. Gilles OEHLER
- M. Benjamin WILHELM
- Mme Anne-Sophie KIENLEN

Le quorum est atteint (18 présents sur 26).

Le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Désignation du secrétaire de séance

David FESSELET

Informations brèves

Concernant les prochaines manifestations à l'Espace Culturel le Parc, M. le Maire relève entre autres :

- Spectacle de danse les « enfants de Tchernobyl » le mercredi 28/03/2018 à 20h
- Artus part en tournée le samedi 7 avril 2018 à 20h30
- ELASTIC le samedi 21 avril 2018 à 20h30
- Concert de musiques viennoises le dimanche 29 avril 2018 à 17h
- Concert des harmonies du pays de Ribeauvillé le samedi 05 mai 2018 à 20h30
- REVUE SCOUT le samedi 12 mai 2018 à 20h30 et le dimanche 13 mai à 17h

1. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 01/03/2018

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 01/03/2018 est soumis pour approbation. Il est joint à la présente.

Pour à l'unanimité

2. Compte administratif 2017

M. Louis ERBLAND, Adjoint au Maire, expose,

Sur la base des documents étudiés et distribués lors des séances de travail des commissions réunies et des finances du 13/03/2018 et du 20/03/2018 il est proposé au Conseil municipal d'approuver les comptes administratifs 2017 suivants :

- a. Ville
- b. Gendarmerie

Les documents annotés sont joints à la présente.

A l'issue de l'examen du compte administratif 2017 du budget ville et du budget gendarmerie il est proposé au Conseil Municipal : **pour à l'unanimité**

- D'attester la régularité des comptes ;
- De donner quitus à M. le Maire ;
- De constater pour la comptabilité principale les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- De reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;
- D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ;
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout acte afférent.

3. Comptes de gestion 2017

- a. Ville
- b. Gendarmerie

M. le Maire expose,

Les comptes de gestion 2017 ont été transmis par Madame la Trésorière.

Il est proposé au Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Percepteur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

- Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2017 ;
- Après s'être assuré que Madame la Trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures ;
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires des différents budgets ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Pour à l'unanimité

- De déclarer que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2017 par Madame la Trésorière, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part ;
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout acte afférent.

4. Affectations de résultats 2017

Mme Anne-Sophie ZUCCOLIN, Adjointe au Maire, expose.

a. Ville

Les résultats de l'exercice sont affectés par l'assemblée délibérante après constatations des résultats définitifs lors du vote du compte administratif de l'exercice 2017. Considérant que le compte administratif 2017 fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de 2 783 705,35€
Un excédent d'investissement de 221 406,42€
Un déficit de restes à réaliser de 1 632 500,00€

Il est proposé au Conseil Municipal : **pour à l'unanimité**

- D'affecter comme suit le résultat de l'exercice 2017 :

*Inscription d'une somme de **1 411 093,58 €** en section d'investissement du budget primitif 2018 « excédent de fonctionnement capitalisé », pour couvrir le besoin de financement dégagé par la section d'investissement, article 1068 ;
*Inscription d'une somme de **1 372 611,77 €** en section de fonctionnement, article 002 « résultat de fonctionnement reporté » du budget primitif 2018 ;
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout acte afférent.

b. Campings

Considérant que le compte administratif 2017 fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de 58 949,00 €
Un excédent d'investissement de 3 094,50 €
Un déficit de restes à réaliser de 23 000,00 €

Il est proposé au Conseil Municipal : **pour à l'unanimité**

- D'affecter comme suit le résultat de l'exercice 2017 :

*Inscription d'une somme de **19 905,50 €** en section d'investissement du budget primitif 2018 « excédent de fonctionnement capitalisé », pour couvrir le besoin de financement dégagé par la section d'investissement, article 1068 ;

*Inscription d'une somme **39 043,50 €** en section de fonctionnement, article 002 « résultat de fonctionnement reporté » du budget primitif 2018 ;

- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout acte afférent.

c. Service public de distribution d'eau potable

Les résultats définitifs de l'exercice sont les suivants :

Excédent d'exploitation de 415 934,91€
Excédent d'investissement de 88 647,67€
Déficit des restes à réaliser de 234 000,00€

Il est proposé au Conseil Municipal : **pour à l'unanimité**

- D'affecter les résultats de l'exercice 2017 comme suit :

*Inscription d'une somme de **145 352,33€** en section d'investissement du budget primitif 2018, article 1068 « autres réserves » ;

*Inscription d'une somme de **270 582,58€** en section d'exploitation du budget primitif 2018, article 002 « excédent antérieur reporté » ;

- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout acte afférent.

d. Service public d'assainissement

Les résultats définitifs de l'exercice sont les suivants :

Excédent d'exploitation de « 300 993,32€
Excédent d'investissement de 457 584,60€
Déficit des restes à réaliser de 291 000,00€

Il est proposé au Conseil Municipal : **pour à l'unanimité**

- D'affecter les résultats de l'exercice 2017 comme suit :

*Inscription d'une somme de **300 993,32€** en section d'exploitation, article 002 « excédent antérieur reporté » du budget primitif 2018 ;

*Inscription d'une somme de **457 584,60€** en section d'investissement, article 001 « résultat d'investissement reporté » du budget primitif 2018 ;

- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout acte afférent.

e. Gendarmerie

Les résultats définitifs de l'exercice sont les suivants :

Déficit d'investissement de 2 613,60€
Excédent des restes à réaliser de 2 613,60€

Il est proposé au Conseil Municipal : **pour à l'unanimité**

- D'affecter les résultats de l'exercice 2017 comme suit :

*Inscription d'une somme de **2 613,60€** en section d'investissement, article 001 « résultat d'investissement reporté » du budget primitif 2018 ;

- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout acte afférent.

5. Budgets primitifs 2018

M. le Maire expose,

Sur la base des documents étudiés et distribués lors des séances de travail des commissions réunies et des finances du 13/03/2018 et du 20/03/2018, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les budgets primitifs 2018. Les documents sont joints à la présente.

a. Ville

Le budget « ville » s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à **8 414 000€** et en section d'investissement à **4 085 500€**.

Il est proposé au Conseil Municipal : **pour à l'unanimité**

- D'approuver le budget « ville » au niveau du chapitre, budget primitif dont l'équilibre se résume comme suit :
- Section de fonctionnement : dépenses et recettes équilibrées à hauteur de **8 414 000€**
- Section d'investissement : dépenses et recettes équilibrées à hauteur de **4 085 500€**
- D'inscrire le montant de **200 000€** en section de fonctionnement pour faire face le cas échéant à une dépense imprévue, à charge pour le Maire d'en avertir l'assemblée délibérante lors de la séance suivant l'utilisation des crédits ;
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout acte afférent.

b. Campings

Le budget « campings » s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à **481 000€** et en section d'investissement à **63 000€**.

Il est proposé au Conseil Municipal : **pour à l'unanimité**

- D'approuver le budget « campings » au niveau du chapitre, budget primitif dont l'équilibre se résume comme suit :
- Section de fonctionnement : dépenses et recettes équilibrées à hauteur de **481 000€**
- Section d'investissement : dépenses et recettes équilibrées à hauteur de **63 000€**
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout acte afférent.

c. Service public de distribution d'eau potable

Le budget « service public de distribution d'eau potable » s'équilibre en dépenses et en recettes d'exploitation à **1 149 582,58€** et en section d'investissement à **548 000€**.

Il est proposé au Conseil Municipal : **pour à l'unanimité**

- D'approuver le budget « service public de distribution d'eau potable » au niveau du chapitre, budget primitif dont l'équilibre se résume comme suit :
- Section d'exploitation : dépenses et recettes équilibrées à hauteur de **1 149 582,58€**
- Section d'investissement : dépenses et recettes équilibrées à hauteur de **548 000€**
- D'inscrire le montant de **9 524,91€** en section d'exploitation article 022 « dépenses imprévues » pour faire face à une dépense imprévue, à charge pour le Maire d'en avertir l'assemblée délibérante lors de la séance suivant l'utilisation des crédits ;
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout acte afférent.

d. Service public d'assainissement

Le budget « service public d'assainissement » s'équilibre en dépenses et en recettes d'exploitation à **689 893,32€** et en section d'investissement à **646 584,60€**.

Il est proposé au Conseil Municipal : **pour à l'unanimité**

- D'approuver le budget « service public d'assainissement » au niveau du chapitre, budget primitif dont l'équilibre se résume comme suit :
- Section d'exploitation : dépenses et recettes équilibrées à hauteur de **689 893,32€**
- Section d'investissement : dépenses et recettes équilibrées à hauteur de **646 584,60€**
- D'inscrire le montant de **12 493,32 €** en section d'exploitation article 022 « dépenses imprévues » pour faire face à une dépense imprévue, à charge pour le Maire d'en avertir l'assemblée délibérante lors de la séance suivant l'utilisation des crédits ;
- D'autoriser M. Maire ou son représentant à signer tout acte afférent.

e. Gendarmerie

Le budget « gendarmerie » s'équilibre en dépenses et en recettes en section d'investissement à **50 000€**.

M. le Maire informe d'une visite d'agrément du terrain du projet le lendemain avec la Gendarmerie. Mme SCHWACH demande pourquoi le terrain ne conviendrait pas à la Gendarmerie. M. le Maire répond que différents services du Ministère de l'Intérieur doivent valider le terrain.

Il est proposé au Conseil Municipal : **pour à l'unanimité**

- D'approuver le budget « gendarmerie » au niveau du chapitre, budget primitif dont l'équilibre se résume comme suit :
- Section d'investissement : dépenses et recettes équilibrées à hauteur de 50 000€
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout acte afférent.

6. Fixation des taux d'imposition 2018

M. le Maire expose,

Lors du Conseil Municipal du 01/03/2018 relatif au débat sur les orientations budgétaires, il a été prévu de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2018. Ces valeurs sont stables depuis 1997.

Il est donc proposé au Conseil Municipal : **pour à l'unanimité**

- De maintenir les taux des trois taxes (habitation, foncier bâti, foncier non bâti) :
 - Taxe d'habitation 16,92 %
 - Taxe foncière (bâti) 10,07 %
 - Taxe foncière (non bâti) 50,45 %
- De préciser que les produits attendus sont de 1 743 421 € décomposés ainsi :
 - Taxe d'habitation 928 062 €
 - Taxe foncière (bâti) 667 540 €
 - Taxe foncière (non bâti) 147 819 €
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout acte afférent.

7. Tarif 2018 du service public de distribution d'eau potable

M. Louis ERBLAND, Adjoint au Maire, expose,

Parallèlement à l'adoption du budget primitif 2018 du service public de distribution d'eau potable, il y a lieu d'adopter le nouveau tarif de ce service pour l'année 2018. Lors de la présentation des orientations budgétaires en Conseil Municipal en date du 01/03/2018, il a été proposé une augmentation de 6 centimes du prix du m³ d'eau, soit 3,05 €/m³ afin de financer les programmes d'investissements de ce budget.

Rappelons que l'eau de RIBEAUVILLE est l'une des moins chères du secteur et la meilleure aussi.

Il est proposé au Conseil Municipal : **pour à l'unanimité**

- De procéder pour 2018 à une augmentation de 6 centimes du prix du m³ d'eau, qui passe à 3,05 €/m³ ;
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout acte afférent.

8. Subventions

a. Demande de subvention au Fond de Soutien à l'Investissement Local

Mme Claire BRECHBUHLER, Adjointe au Maire, expose,

Dans le cadre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local, parmi les opérations subventionnables figurent :

- 1. Les travaux de mise en accessibilité des bâtiments publics prévus pour l'année 2018 qui s'élèvent à 61 830 € HT.
- 2. Les travaux de mise en conformité incendie, électrique et accessibilité de la Maison Jeanne d'Arc : ils ont été chiffrés à 42 019,08 € HT.
- 3. La réalisation d'un parcours de santé : l'ensemble des travaux ont été chiffrés à 62 563 € HT.

Le taux de subvention attendu varie de 10 à 40 %.

Il est donc proposé au Conseil Municipal : **pour à l'unanimité**

- De solliciter une subvention pour les opérations ci-dessus évoquées au titre du FSIL 2018 ;
- De charger M. le Maire ou son représentant d'établir et de transmettre les dossiers de demandes de subvention complets ;
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout acte afférent.

b. Subvention à la commune de Ribeuville (02110) pour la restauration du toit de l'église

Mme Claire BRECHBUHLER, Adjointe au Maire, expose,

Par courrier en date du 06 février 2018, le Maire de la Commune de Ribeuville (02 110) a sollicité une aide financière de la Ville dans le cadre de la réfection du toit de leur église. Après examen de cette demande exceptionnelle, il est proposé d'y réserver une suite favorable et de verser une subvention d'un montant de 1 000 € à la commune de Ribeuville.

Il est donc proposé au Conseil Municipal : **pour à l'unanimité**

- D'attribuer une somme d'un montant de 1 000 € à la Commune de Ribeuville pour la restauration du toit de leur église ;
- De procéder au versement de cette somme par le biais de l'article 6574 de la section de

fonctionnement du budget primitif 2018 ;

- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout acte afférent.

c. Subvention à l'Institution Ste Marie pour une classe de découverte

Mme Mauricette STOQUERT, Adjointe au Maire, expose,

Par courrier en date du 21/02/2018, M. Olivier ROTHAN, chef d'établissement de l'école Ste Marie, a sollicité une participation financière de la commune dans le cadre d'une classe de découverte à laquelle 14 élèves de Ribeauvillé participeront. Celle-ci se déroulera du 16 au 20 avril 2018 au centre « La renardière » à Aubure.

Le montant de la subvention s'élève à : 15,80 € X 14 élèves X 5 jours = 1 106€

La Ville ayant admis le principe de subvention annuel de deux séjours de ce type, il est proposé au Conseil Municipal : **pour à l'unanimité**

- D'allouer une subvention d'un montant de 1 106 € calculée sur la base de 14 élèves de Ribeauvillé qui participeront effectivement à ce séjour ;
- De prélever les crédits nécessaires sur l'article 6574 de la section de fonctionnement du budget 2018 ;
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout acte afférent.

d. Subvention pour la restauration d'un mur en pierres sèches

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10/05/1999 portant règlement d'attribution ;
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 07/07/2016 portant modification du barème de subvention pour la restauration de murets dans le vignoble ;
Vu la demande du 11 février 2018 ;

M. Henry FUCHS, Conseiller Municipal Délégué, expose,

La commune a réceptionné un dossier de demande de subvention pour la restauration d'un muret en pierres sèches sans mortier. Il s'agit de la restauration d'un muret sis sur la parcelle cadastrée section AK n°18 au lieudit GEISBERG appartenant à M. Jean-Baptiste FALLER, sur une surface de 14 m².

La subvention s'élève à **1 400€** (14 m² x100€).

Les crédits nécessaires seront prélevés sur l'enveloppe 2018 des subventions affectées aux travaux de restauration de murets.

Il est proposé au Conseil Municipal : **pour à l'unanimité**

- D'approuver le versement de la subvention détaillée ci-dessus pour la restauration d'un muret en pierres sèches sans mortier ;
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à procéder au mandatement de la somme détaillée ci-dessus et dont les crédits seront inscrits au budget primitif 2018 ;
- De procéder au versement de ces sommes par le biais de l'article 6574 « subvention aux personnes de droit privé » de la section de fonctionnement du budget primitif 2018 ;
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout acte afférent.

9. Modification du tableau des effectifs

M. le Maire expose,

Ouvertures de postes proposées de :

- Rédacteur Territorial à temps complet pour le service « population »
Cette ouverture de poste s'inscrit dans le cadre de l'évolution du service et de sa montée en charge tant en quantité qu'en diversification.

En effet, depuis 2017 le service « population », avec les transferts de compétences imposés par l'Etat, gère désormais les cartes d'identité et les passeports de façon déterritorialisée (n'importe qui de n'importe où peut venir en Mairie de Ribeauvillé pour ses démarches), mais aussi les changements de prénoms, les PACS...

L'un des agents a réussi le concours de Rédacteur Territorial et sa nomination est envisagée compte tenu du bon fonctionnement du service à assurer, renvoyant ainsi à un intérêt général d'organisation interne de la collectivité mais aussi plus largement à l'intérêt général pour les populations bénéficiaires.

- D'agent de maîtrise / agent de maîtrise principal à temps complet pour le service « Espaces verts, propreté »

Ce poste n'existe pas et le service est en carence. Il s'agit donc de créer le poste et le pourvoir en externe afin de diriger tout en participant concrètement des travaux du service. La création de ce poste renvoie à un intérêt général d'organisation interne de la collectivité pour la valorisation du cadre de vie qui participe de l'image d'excellence de Ribeauvillé.

Par ailleurs, après nomination, les postes vacants seront supprimés du tableau des effectifs. Les crédits nécessaires aux créations de postes sont prévus au budget primitif 2018.

Il est proposé au Conseil Municipal : **pour à l'unanimité**

- De créer un poste de rédacteur territorial à temps complet
- De créer un poste d'agent de maîtrise /ou agent de maîtrise principal à temps complet ;
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout acte afférent.

10. Adjonction d'un permissionnaire pour le lot de chasse n°6

Vu la demande d'adjonction d'un permissionnaire de M. André THUET pour le lot de chasse n°6 ;

M. Henry FUCHS, Conseiller Municipal Délégué, expose,

M. André THUET, locataire du lot de chasse n° 6 sollicite l'adjonction de M. Jean-Yves AMANN, demeurant à 47 rue du Général de Gaulle à BENNWIHR, en tant que permissionnaire.

L'intéressé a fourni l'ensemble des documents nécessaires à sa nomination.

Il est proposé au Conseil Municipal : **pour à l'unanimité**

- De donner un avis favorable à l'adjonction de M. Jean-Yves AMANN en tant que permissionnaire du lot de chasse n°6 ;
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout acte afférent.

11. Décision du Maire prises en application de l'article L.2122- 22 du CGCT

- Remboursement d'un sinistre pour un montant de 1 219€

Séance close à 21H00

Les annexes sont consultables en Mairie (bureau du secrétariat général) aux jours et horaires habituels d'ouverture.